



ASSOCIATION ST NO' LIVRES

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN DE NOËL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION ST NO' LIVRES

ARTICLE 1 : Structure organisatrice

L'association ST NO' LIVRES propose du 5 novembre au 6 décembre 2025 inclus, un concours de dessin de Noël sur le thème : « **LE FUTUR VEHICULE DU PERE NOËL** »

ARTICLE 2 : Participants

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans.

La participation à ce concours est gratuite, seul, un dessin par enfant est autorisé.

Il devra exclusivement être réalisé par l'enfant candidat.

Les enfants seront amenés à concourir par niveau de la Grande Section de maternelle jusqu'à la 6ème, en fonction de leur âge et du thème défini.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Les dessins devront être réalisés sur un support papier de format A4 (21 cm X 29,7 cm). Un autre format ne sera pas accepté.

Toutes les techniques manuelles pourront être envisagées : peinture, crayons, aquarelle, feutres, pastels, collage, etc.

Les montages photos ainsi que les réalisations informatiques ne sont pas acceptés.

Les dessins devront comporter au dos, en haut à gauche, et de façon lisible :

- **Nom, prénom, âge, classe de l'enfant participant**
- **Adresse et numéro de téléphone du responsable légal**

Attention : aucune information personnelle ne devra apparaître du côté du dessin.

Les données collectées seront exclusivement destinées à l'association ST NO' LIVRES pour les besoins de la gestion du concours.

Les dessins seront à déposer à la médiathèque de Saint-Nauphary jusqu'au samedi 6 décembre 2025, 12 heures :

- directement en main propre à Isabelle SERNY.

ARTICLE 4 : Désignation des gagnants

Le jury est composé de 5 personnes membres du bureau de l'association ST NO' LIVRES.

Critères de notation :

- 1/respect du thème (50%)
- 2/ créativité (50%)

Après concertation et délibération du jury, les candidats seront invités à la remise des prix qui aura lieu le mercredi 17 décembre à 17H30 à la médiathèque de Saint-Nauphary, en présence de Mr Le Maire ou son représentant, Isabelle SERNY, présidente de l'association ST NO' LIVRES et les membres du jury.

ARTICLE 5 : Dotations

* Un 1^{er} PRIX par classe (GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^{ème}) : diplôme « 1^{er} prix » + divers lots

* Possibilité de prix « COUP DE CŒUR DU JURY » : diplôme « COUP DE CŒUR » + divers lots

* Tous les autres participants recevront une attestation de participation + lots de consolations.

ARTICLE 6 : Droits d'utilisation

L'association ST NO' LIVRES se réserve le droit de communiquer le nom et prénom des gagnants, sur ses réseaux sociaux -Facebook & Instagram-, le site de la mairie et dans la presse locale.

Tous les participants au présent concours autorisent ST NO' LIVRES à exposer leur dessin à la médiathèque de Saint-Nauphary jusqu'au 14 janvier 2026, et à diffuser leur œuvre dans la presse, sur le site de la mairie et les réseaux sociaux de l'association.

Les gagnants de « 1^{er} PRIX » et « COUP DE CŒUR DU JURY » autorisent ST NO' LIVRES à prendre des photos lors de la remise des prix, et à les diffuser dans la presse, sur le site de la mairie et les réseaux sociaux de l'association.

ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement et des décisions du jury.